



affiché le 03/04/25

DÉCISION DU MAIRE
N° 2025 - 071

Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Location

CULTURE

MISE A DISPOSITION DU CITY STADE POUR PLANET'S JEUNES (SERVICE JEUNESSE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE)

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant le souhait du service jeunesse Planet's Jeunes d'utiliser le City stade des Prés-Hauts pour l'organisation de manifestations à caractères sportives pour les jeunes Tonnerrois de 11 à 17 ans ;
- Considérant que la municipalité souhaite faciliter et promouvoir l'utilisation du City-Stade par la jeunesse ;

DÉCIDE

- De signer, ou son représentant, la convention de mise à disposition d'un équipement sportif avec la CCLTB, aux conditions suivantes :
 - Lieu : City-Stade des Prés-Hauts
 - Durée : du 01/04/2025 au 31/03/2026, reconductible par tacite reconduction
 - Coût : mise à disposition gratuite.
- D'autoriser la signature de tous documents afférents à cette mise à disposition, dont les éventuels avenants.

A Tonnerre, le 1^{er} avril 2025



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre